DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE NANTUA CANTON DE PONT D'AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	1	13

Date de la convocation :

24 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente du mois de novembre, à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés: Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Alain SICARD), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Aurélien SICARD et Agathe DORMANT.

Nº de l'acte: DEL.2023.11.30.16

OBJET: Bibliothèque - Modification du règlement intérieur.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le règlement intérieur de la bibliothèque doit être modifié, notamment en ce qui concerne les retours de prêts qui ne peuvent plus avoir lieu à la mairie principale, fermée au public. Il indique également que dans le cadre du renouvellement de la convention avec le Département, il convient de confirmer les horaires d'ouverture au public ainsi que les tarifs d'inscription.

Il donne lecture du règlement intérieur modifié et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté en annexe et autorise le Maire à la signer.
- précise que la bibliothèque est ouverte au public les mercredis de 9h30 à 11h30 et les samedis de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00,
- indique que la consultation, la communication et le prêt des documents sont gratuits.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20231130-202311016D0035-DE

Transmission n°ASCL_2_2023-12-28T16-33-57.00 (MI250048248)

Date de télétransmission : 28 décembre 2023 Date de réception préfecture : 28 décembre 2023